



SELECTIF REGIONAL

A LAVAUT-SAINTE-ANNE (03)

30 nov. et 1er déc. 2024

ORGANISATION : CANOE KAYAK VALLEE DE MONTLUÇON-LAVAUT

RI : Thierry TABOURIN

Responsable des juges : Isabelle CONSTANT

Responsable informatique : Stéphane VERDIER

Juge arbitre : Dominique MORENO

BASSIN : Slalom permanent de la Base Eaux Vives Moulin de Chauvière à Lavault-Sainte-Anne (03100) sur le Cher. Débit régulé par EDF mini 15 m3/s

Bassin réaménagé en vue de la N3 du mois de mars.

ACCESSIBILITE : Compétition réservée aux catégories U12 à M35

Possibilité invités maxi 20

Licence Compétiteur 2024 avec certificat médical

Pagaie jaune pour toutes les catégories

PROGRAMME :

Samedi 30 novembre

10h00-15h30 : Entraînement libre sous la responsabilité des clubs

16h00-17h00 : Confirmation et remise des dossards à la base de loisirs + nom des juges

15h30 : Fermeture du bassin et mise en place du parcours

16h30 : Validation du parcours

17h15 : Réunion des chefs d'équipe

Dimanche 1er décembre

8h45 : Appel et réunion des juges

9h30 : 1^{er} départ manche 1

13h00 : 1^{er} départ manche 2

L'ensemble des listes de départs, le programme des courses et des résultats sera accessible sur le site du Club.

Attention : ce programme est susceptible d'être modifié pour faciliter l'organisation

INSCRIPTIONS : JUSQU'AU LUNDI 25 novembre

En ligne sur site FFCK http://www.ffck.org/eau_vive/slalom/

Frais d'inscription : 7 € par embarcation règlement sur place par chèque à l'ordre de CKVML.

Chèque de caution dossard à l'ordre CKVML 10 € par personne ou 50 € par club à la remise des dossards.

Rappel : 3 à 12 bateaux inscrits : 1 juge de portes, 13 à 22 : 2 juges de portes, 23 et plus : 3 juges de portes.

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :

Site web du club: ckvml.free.fr

E-Mail : ckvml@orange.fr

Dominique MORENO ☎ : 04 70 05 58 78

SECURITE : *Entraînement libre : arrêté 4 mai 1995.*

Compétition : Règlement FFCK slalom.

Sécurité nautique mise en place par l'organisation durant la course uniquement.

Contrôle conformité du matériel effectué suivant directives du Juge arbitre.

INFORMATIONS PRATIQUES :

Environnement

- Le site des Gorges du Cher est classé NATURA 2000, respectez la nature sauvage de ce site.
- Des containers de tri seront disposés sur le bassin et à la base, merci d'y déposer vos déchets.
- Les toilettes du club seront accessibles.

Merci de respecter ces recommandations et bon week-end dans les Gorges du Cher

HERGEMENT: www.montlucontourisme.com

Gites : Moulin de Chauvière à Lavault-Ste-Anne, Les Réaux à Montluçon

Contact : d.vernois@mairie-montlucon.fr tel. 06 58 52 84 73

+ possibilité camping semi-sauvage sur site (contacter le club).

Hôtels à Montluçon.



CLUB